Adhésion de la République Populaire Démocratique de Corée au Protocole I

La République Populaire Démocratique de Corée a adhéré, le 9 mars 1988, au Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949, relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), adopté à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à ses dispositions, le Protocole I entrera en vigueur, pour la République Populaire Démocratique de Corée, le 9 septembre 1988.

La République Populaire Démocratique de Corée est le 74e Etat partie au Protocole I.

Attribution du Prix Paul Reuter

Le jury du Prix Paul Reuter présidé par le professeur Jean Pictet, vice-président d'honneur du Comité international de la Croix-Rouge, et composé outre de membres de l'administration du CICR, des professeurs L. Condorelli et G. Malinverni, de l'Université de Genève, a décidé à l'unanimité d'attribuer ce prix à

Madame Heather Ann Wilson

docteur en droit, de nationalité américaine pour sa thèse intitulée «International Law and the Use of Force by National Liberation Movements», soutenue à l'Université d'Oxford.

Le jury a souligné la qualité remarquable de la thèse de la lauréate qui constitue une contribution importante à la connaissance du droit international humanitaire.

Par un don effectué en 1982, Monsieur Paul Reuter, professeur émérite à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, membre et ancien président de la Commission du Droit international des Nations Unies, avait permis au CICR de créer un Fonds Paul Reuter, dont les revenus doivent servir à faire mieux connaître et comprendre le droit international humanitaire. En outre, ce fonds prévoit l'attribution d'un Prix Paul Reuter de 2000 francs suisses, en principe tous les deux ans, pour récompenser une oeuvre particulièrement méritante dans le domaine du droit international humanitaire.

Le Prix, dont c'est la seconde attribution depuis la création du fonds, sera remis à la lauréate dans le courant du printemps de cette année.